

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

**PARTICIPATIONS DEPARTEMENTALES POUR LES INVESTISSEMENTS
COURANTS ANNUELS DES SYNDICATS MIXTES DE MONTAGNE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer un montant total de 45 591 € au titre des investissements courants annuels en faveur des syndicats mixtes d'aménagement des stations de montagne du Lac Blanc, de la Vallée de Munster, du Markstein Grand-Ballon et du Ballon d'Alsace (SMIBA).

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Agriculture, Environnement et Cadre de Vie en date du 1er juin 2018.

Les statuts des syndicats mixtes d'aménagement des stations de montagne prévoient que les membres du syndicat, dont fait partie le Département du Haut-Rhin, participent au financement des investissements courants annuels selon les dispositions ci-dessous :

Syndicats mixtes et sites concernés	Dispositions statutaires
Syndicat mixte du Lac Blanc Site d'intérêt départemental concerné : Lac Blanc	50 % Département 50 % Com/Com de la Vallée de Kaysersberg
Syndicat mixte de la Vallée de Munster Site d'intérêt départemental concerné : Schnepfenried Sites d'intérêt local concernés : Tanet, Gaschney	50 % Département 50 % Com/Com de la Vallée de Munster

<p>Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon</p> <p>Site d'intérêt départemental concerné : Markstein</p> <p>Site d'intérêt local concerné : Grand Ballon</p>	<p>50 % Département</p> <p>25% Com/Com de la Vallée de Saint-Amarin</p> <p>25 % Com/Com de la Région de Guebwiller</p>
<p>Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA)</p> <p>Site d'intérêt départemental concerné : Ballon d'Alsace</p>	<p>25 % Département 68</p> <p>25 % Département 90</p> <p>50 % autres membres (Com /Com de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, Com/Com des Vosges du Sud, Com/Com des Ballons des Hautes-Vosges (commune de Saint-Maurice-sur-Moselle))</p>

Les investissements courants annuels concernent les dépenses récurrentes comme par exemple : le renouvellement du matériel des secouristes, la réparation et la remise en état des motoneiges, etc...

Ces dépenses figurent aux budgets des syndicats mixtes.

Afin d'éviter une multiplicité de petits dossiers, une participation départementale annuelle globale est allouée à chaque syndicat mixte, selon le tableau récapitulatif ci-dessous :

Syndicats mixtes	Participations 2018 (€)
SM du Lac Blanc	20 000
SM de la Vallée de Munster	10 000
SMIBA	5 591
SM du Markstein - Grand-Ballon	10 000
TOTAL	45 591

Lors du vote du budget primitif 2018, l'Assemblée départementale a inscrit les crédits correspondants.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer un montant total de 45 591 € au titre des investissements courants annuels en faveur des syndicats mixtes d'aménagement des stations de montagne selon la répartition suivante :
 - 20 000 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc,
 - 10 000 € pour le Syndicat Mixte de la Vallée de Munster,
 - 5 591 € pour le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA),
 - 10 000 € pour le Syndicat Mixte du Markstein-Grand Ballon.

Ces participations seront versées en une seule fois dès présentation des justificatifs correspondants.

- de prélever les crédits correspondants sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT